PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **1er mars 2022** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-François Poulin
Siège #5 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-03-26 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3.1 - Séance ordinaire du 1er février 2022
  3.2 - Séance extraordinaire du 16 février 2022
4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE
5 - VOIRIE
  5.1 - Rapport de l'employé de voirie
6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
  6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
  7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
  7.2 - Formation en eau potable - Responsable des travaux et infrastructures
8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC / TECQ

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
8.2 - Suivi du programme FIMEAU
9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
10.2 - Mise en vente des terrains vacants - Rue Principale
10.3 - Émission des permis et certificats
10.4 - Comité de consultation en urbanisme (CCU)
11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
11.1 - PRABAM - Réaménagement de l'ancienne salle municipale
11.2 - Chalet des loisirs - Réparation murs et plancher
12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
14 - LÉGISLATION
14.1 - Dépôt des formulaire DGE-1038
15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
16 - VARIA
16.1 - Élection partielle - Poste vacant #5
16.2 - Ados en cavale été 2022
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-03-27

3.1 - Séance ordinaire du 1er février 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2022, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

2022-03-28

3.2 - Séance extraordinaire du 16 février 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des

conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2022, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

2022-03-29 **7.2 - Formation en eau potable - Responsable des travaux et infrastructures**

CONSIDÉRANT que tout opérateur en eau potable doit être titulaire d'un certificat de qualification délivré par Emploi Québec;

CONSIDÉRANT que pour l'obtention de cette compétence, une formation préalable des opérateurs en traitement des eaux doit être suivie;

CONSIDÉRANT que le Centre des Services des Trois Lacs est officiellement mandaté par Emploi-Québec pour diffuser les formations en eau potable partout au Québec et qu'elle offre la formation OTUND (traitement d'eau souterrains sans filtration et réseau de distribution) dont la municipalité a besoin;

CONSIDÉRANT que la formation est donné à distance et que la durée de celle-ci est du 4 avril au 3 mai 2022;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à cette formation est de 2 960.00$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que suite de la formation théorique, un certain nombre d’heures de compagnonnage doivent être complétées avec un compagnon référé par le CAQP, variant entre 300 et 400 heures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire le responsable des travaux publics et des infrastructures à la formation préalable des opérateurs en traitement des eaux - Tronc commun (UTUND) - Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi Québec et de défrayer les coûts reliés à la formation de 2 960.00$ taxes incluses.

Adopté

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC / TECQ

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - Suivi du programme FIMEAU

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Mise en vente des terrains vacants - Rue Principale

Les quatre (4) terrains vacants sur la rue Principale seront mis en vente à partir du 15 mars 2022.

10.3 - Émission des permis et certificats

2022-03-30 **10.4 - Comité de consultation en urbanisme (CCU)**

CONSIDÉRANT la démission d'un membre du comité de consultation en urbanisme, soit monsieur Louison Busque, conseiller no 5;

CONSIDÉRANT que le comité de consultation en urbanisme doit être constitué et composé de deux membres du conseil et d'un résident de la municipalité et que ces trois personnes doivent être nommées par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Dallaire, conseiller no 2, désire se joindre à ce comité à titre de président;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans et est renouvelable par résolution du Conseil.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon et résolu unanimement d'accepter la constitution et la composition du comité consultatif en urbanisme, soit monsieur Jean Dallaire, conseiller et président, madame Marie-Jeanne Ouellet, conseillère et secrétaire et monsieur Pascal Lessard, résident.

Adopté

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRABAM - Réaménagement de l'ancienne salle municipale

2022-03-31 **11.2 - Chalet des loisirs - Réparation murs et plancher**

CONSIDÉRANT les travaux de réparation des murs et planchers du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Spark Électrique pour l'installation de six (6) prises électriques intérieures et extérieures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Spark Électrique pour l'installation de six (6) prises électriques au chalet des loisir au montant de 1 100.00$ plus taxes;

Adopté

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2022-03-32

12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par madame France Loignon résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 110 220,84 **$** et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 99 135,47 $
•Salaires nets versés 7 399.44 $

•Remises d'employeur 3 685,93 $
•Total 110 220,84 $

Administration : chèque no.C22000023 à C2200042, L2200004 à L2200008, V2049 à V2050
Salaires : chèque no. D2200012 à D2200022

Adopté

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

14 - LÉGISLATION

14.1 - Dépôt des formulaire DGE-1038

La greffière-trésorière dépose l'ensemble des formulaires DGE-1038 reçus devant le conseil municipal, tel que prévoit l'article 513.2 de la LERM.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

16.1 - Élection partielle - Poste vacant #5

Une élection partielle pour combler le poste de conseiller #5 aura lieu le 29 mai 2022.

2022-03-33

16.2 - Ados en cavale été 2022

CONSIDÉRANT que le projet "Ados en cavale 2022" est de retour cet été;

CONSIDÉRANT que ce programme estival offre aux jeunes "ados" de la municipalité la possibilité de participer à une activité par semaine pendant 6 semaines;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée par la Maison des Jeunes de Beauce-Sartigan est de 50,00$ par jeune qui participe au programme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la contribution de 50.00$ pour chaque jeune de la municipalité qui participera cet été au projet "Ados en cavale 2022".

Adopté

2022-03-34 **17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20h15

François Morin, maire	Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.